

**Avis du Conseil supérieur de l'éducation sur  
*Le développement professionnel de toute la profession enseignante***

**Le développement professionnel des enseignants : un élément clé pour accroître la réussite scolaire**

Montréal, 3 juin 2014 – La Fédération des établissements d'enseignement privés accueille favorablement l'Avis du Conseil supérieur de l'éducation au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science : *Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante*. Cet avis met de l'avant le développement professionnel comme un levier pour accroître la valorisation des enseignants et ainsi leur sentiment d'efficacité à exercer leur profession. Il fait clairement ressortir la difficulté pour le milieu scolaire d'accorder au développement professionnel des enseignants l'importance prioritaire que tous les acteurs lui reconnaissent.

La Fédération des établissements d'enseignement privés croit que le développement professionnel des enseignants arrive en tête de liste des priorités, car c'est la clé pour hausser les taux de réussite des élèves, accroître la motivation des jeunes à l'égard de l'école et faire en sorte que les diplômés québécois soient bien outillés pour s'épanouir dans un monde qu'on ne connaît pas encore. La Fédération partage l'opinion de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) selon laquelle [la qualité des enseignants est le premier levier d'amélioration de l'efficacité des systèmes d'éducation et les plus performants d'entre eux l'ont tous mis au cœur de leurs préoccupations](#).

« La clé pour améliorer les taux de réussite scolaire des jeunes Québécois se trouve d'abord et avant tout dans le développement professionnel des enseignants, déclare M. Jean-Marc St-Jacques. Comment un enseignant qui ne se voit pas lui-même comme un apprenant à temps plein et qui n'est pas prêt à s'adapter à un environnement constamment en changement peut-il bien préparer ses élèves pour l'avenir? On ne peut espérer être et demeurer un bon enseignant si on n'est pas en apprentissage tout au long de sa carrière. »

L'Avis du Conseil supérieur de l'éducation établit clairement que le développement professionnel est du ressort des enseignants en tant que professionnels. Cependant, ils doivent être soutenus par les acteurs du système scolaire. L'école a un rôle clé à jouer pour instaurer une culture de développement professionnel et encourager ses enseignants à identifier leurs besoins et leurs intérêts en matière de développement professionnel, bien au-delà des apprentissages nécessaires pour suivre les changements demandés par le ministère.

**S'outiller pour viser l'excellence**

« Pour être un excellent enseignant, il faut constamment évoluer et s'outiller pour faire face au changement, explique Jean-Marc St-Jacques. Par exemple, depuis quelques années, on remarque une hausse du nombre d'élèves ayant des défis particuliers dans les écoles privées québécoises. Comme les écoles refusent de baisser leurs standards ou de voir leur taux de réussite diminuer, les enseignants et toute l'équipe-école doivent revoir leurs façons de faire pour aider ces élèves à surmonter les obstacles auxquels ils sont confrontés et les amener à la réussite. Cela demande notamment des changements à la façon d'enseigner et la maîtrise de différents logiciels utilisés par ces élèves. Les enseignants doivent être formés et accompagnés pour relever ces défis. »

### **Sortir de la culture solo**

L'Avis du Conseil insiste sur l'importance de briser la culture solo qui règne parfois en éducation, puisque l'enseignant passe la plupart du temps seul avec ses élèves. Enseigner doit plutôt être vu comme un travail d'équipe. À ce titre, l'avènement de communautés d'apprentissage représente une piste intéressante à explorer, alors que chaque enseignant devient une source d'apprentissage pour ses collègues en fonction de ses forces et de ses expériences. Cependant, cela nécessite d'être structuré pour s'assurer que chacun va chercher ce dont il a besoin et évolue constamment.

« Avec l'arrivée des technologies dans plusieurs écoles privées, on a vu des enseignants expérimenter avec leurs élèves et échanger ensuite avec d'autres enseignants pour raffiner leurs façons de faire. Par exemple, un enseignant qui a développé un projet iPad pour enseigner certains éléments du *Programme de formation de l'école québécoise* fait part de son expertise à d'autres enseignants dans le cadre d'un colloque. Ces derniers adaptent l'expérience à leur milieu, refont l'expérience dans leur classe et communiquent les résultats par le biais des médias sociaux. Ces échanges liés aux expériences en classe permettent d'arriver à des innovations pédagogiques efficaces dont bénéficient différents élèves de différentes régions du Québec, » explique Jean-Marc St-Jacques. « Voilà un bel exemple d'enseignants qui prennent en charge leur développement professionnel. Ce type d'initiatives doit être encouragé et supporté par le milieu. Surtout, cela a besoin d'être encadré afin de permettre à chaque enseignant d'aller chercher ce dont il a besoin pour s'améliorer constamment. »

### **Penser le développement professionnel différemment**

Chaque année, la Fédération des établissements d'enseignement privés offre plus de 1000 heures de formation aux enseignants, aux cadres et aux autres professionnels en éducation. Il s'agit principalement de formation en pédagogie ou encore de formations dans le cadre du programme *S'outiller pour mieux aider les jeunes* qui touche d'autres facettes de la relation maître-élève. La Fédération travaille actuellement à la mise sur pied d'un projet visant une nouvelle approche de développement professionnel des enseignants qui s'appuie sur une diversité de moyens débordant largement le cadre de la formation traditionnelle. Au cœur de cette approche se trouve la prise en charge par l'enseignant de son développement professionnel, en fonction d'objectifs précis.

### **À propos de la Fédération des établissements d'enseignement privés**

La Fédération des établissements d'enseignement privés est un organisme à but non lucratif qui regroupe 190 établissements autonomes fréquentés par quelque 110 000 élèves répartis sur le territoire québécois, soit environ 12 % des effectifs scolaires du Québec. Les membres de la Fédération offrent des services aux élèves du préscolaire, primaire et secondaire dans les secteurs de la formation générale et professionnelle et de l'adaptation scolaire.

Pour information :

Geneviève Beauvais

Directrice des communications

Téléphone : 514 381-8891, poste 238

beauvaisg@feep.qc.ca

Suivez-nous sur Twitter : @LaFeep